



Commune de Labrousse  
3 PLACE DE LA FONTAINE  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20221109-2022\_42-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Département

CANTAL

### Arrondissement

AURILLAC

### Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 09 novembre 2022



Délibération : N° 2022-42

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, THER Benoit, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle

Absent(s) :

PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de séance :

BENOIT THER

### Convention Territoriale Globale 2022-2026

#### DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la prochaine échéance se rapprochant, concernant la signature de la Convention Territoriale Globale, permettant le maintien des financements auparavant fléchés dans le cadre du CEJ et l'éventuel développement de nouvelles actions. La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en oeuvre.

Afin de pouvoir signer ce document, un certain nombre de pièces justificatives sont nécessaires.

- Notamment, en annexe vont figurer les décisions de chaque conseil municipal de s'engager dans la CTG.

#### DECISION

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- donner l'autorisation de signature de la CTG à Mr le Maire et d'accompagner le Centre Social et Culturel d'Arpajon dans ses missions de coordonnateur de la CTG.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20221109-2022\_42-DE

Pour : 14 Contre : 13 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire  
le 09 novembre 2022  
Reçu en Préfecture  
le 14 novembre 2022  
Publié ou notifié  
le 14 novembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 novembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL

